

ORDONNANCE COLLECTIVE
N° OC-4.06

Rédigé/révisé par la Direction des services professionnels et hospitaliers
En collaboration avec la Direction des soins infirmiers
Date d'entrée en vigueur : Le 4 décembre 2006
Date de révision : s/o
Approuvé par résolution n° 2006 06.06 du CMDP

Changement du tube de gastrostomie à ballonnet

Infirmières et infirmiers

CLIENTÈLE VISÉE

Bénéficiaires de l’Institut universitaire de gériatrie de Montréal porteurs d’un tube de gastrostomie (gavage) à ballonnet.

PROFESSIONNELS VISÉS

Infirmières et infirmiers.

INDICATIONS CLINIQUES

- Retrait accidentel du tube de gastrostomie à ballonnet.
- Signes d’usure et de blocage du tube de gastrostomie à ballonnet.

CONTRE-INDICATIONS

- Si le tube de gastrostomie n'est pas à ballonnet.
- Si le type de tube de gastrostomie n'a pas été identifié formellement par le médecin responsable (ballonnet ou non). Cette information devrait paraître dans la liste des problèmes au dossier médical.
- En présence d'un écoulement au joint de la stomie.
- En présence d'une inflammation significative au pourtour de la stomie.

PROCÉDURE

- a) Avant tout changement de tube, le type de tube doit être préalablement identifié comme étant un tube de gastrostomie à ballonnet. Dans le cas contraire, le médecin doit être consulté.
- b) Ne pas attendre plus de 24 heures pour réinstaller un tube qui s'est retiré afin d'éviter que l'orifice et le trajet de la stomie se referment.
- c) L'utilisation de sondes urinaires Foley est réservée aux situations de dépannage ou sur prescription médicale. Un tube de gastrostomie à ballonnet sera inséré lorsque disponible.
- d) Suivre la méthode de soins infirmiers *Réinstaller une sonde pour gastrostomie*.

-
- e) Ne pas utiliser d'huile ou de vaseline pour lubrifier l'embout du tube.
 - f) Advenant une difficulté d'insertion, cesser la manœuvre et aviser le médecin.
 - g) Inscrire au plan de soins et de traitements infirmiers du bénéficiaire le type de tube, le calibre du tube et la date du changement. Consigner au dossier médical du bénéficiaire les raisons ayant motivé le changement du tube et la réaction du bénéficiaire.

Mise en garde

Aviser le médecin traitant si le type de tube de gastrostomie n'a pas été identifié ou s'il survient une difficulté lors de l'insertion.

APPROBATION

Directrice des soins infirmiers

Directrice des services professionnels et hospitaliers

Président du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

M:\DSP_CMDP\LIBRARY\Ordonnances collectives et protocoles\Ordonnances collectives\OC-4_06_Changement_tube_gastrostomie.doc